



SNTPCT

10 rue de Trétaigne
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau
professionnel et national conformément aux Art. L 2121-1 et suivants du C.T

Pour information

Manifestations du samedi 12 avril 2025

Défense de l'état de droit et de la démocratie

(à Paris à 17h00 Place de la République)

Une trentaine d'associations et de syndicats appellent au rassemblement samedi dans toutes les villes de France et à Paris pour défendre la démocratie et l'État de droit.

La démocratie et le respect de l'état de droit sont la résultante du respect des valeurs républicaines fondées sur :

- **la liberté d'expression et son libre exercice**, autrement dit le refus d'interdire ou de museler toute expression de quelque pays qu'elle provienne dès lors qu'elle s'interdit l'injure ou la diffamation ;
- **le respect du droit du travail** fondant le droit de chaque citoyen de s'organiser dans le syndicat professionnel de son choix, de défendre ses intérêts individuellement et collectivement et d'exprimer dans ce cadre ses revendications sans rétorsion ;
- **la liberté de commenter** notamment en vue de sa réformation toute décision de justice en respectant la personne des magistrats qui les ont rendues ;
- **la garantie d'une institution judiciaire indépendante**, du droit d'accès pour toute personne mise en cause au dossier ouvert à son sujet, dans le respect du secret nécessaire aux enquêtes, et de la séparation des pouvoirs fondée notamment par l'indépendance du Parquet ;
- **le refus de toute influence** visant à restreindre ou fausser la liberté d'exprimer un choix en matière électorale, que ce soit en France ou bien à l'étranger ;
- **le droit à la résistance à l'oppression** inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, visant la liberté d'association et de manifestation ;
- **en application des principes de laïcité, le droit de pratiquer librement sa religion** quelle qu'elle soit dans le cadre privé et le respect de la liberté de pensée dans l'espace public ;
- **l'égalité des citoyens devant la loi et le refus de toute discrimination**, notamment à l'égard des étrangers séjournant sur le territoire français, le respect du droit du sol ;
- **Les droits issus de la déclaration universelle des droits de l'homme**, notamment le droit à l'éducation, le droit à disposer d'un emploi et d'une rémunération, le droit garantissant la protection sociale tout au long de la vie ;
- **le respect de la charte de l'ONU** qui fonde les relations internationales depuis 1945, l'indépendance et la sécurité des États, garante du développement mutuel entre les Nations ;
- **le droit de vivre en paix** dans des frontières sûres et reconnues.

Sur ces valeurs que rappelle le code du travail au regard du refus de toute discrimination à l'embauche et dans les relations de travail, qui sont celles de toute Organisation syndicale de salariés dans notre pays, **nous appelons les salariés de nos branches d'activité à se joindre aux manifestations organisées ce jour.**

Paris, le 11 avril 2025